

POUR L'EMPLOI ET LE POUVOIR D'ACHAT!



Le Pacte de responsabilité et de solidarité annoncé par le président de la République, François HOLLANDE, le 14 janvier 2014 et précisé par le Premier ministre, Manuel VALLS, lors de son discours de politique générale - le 8 avril 2014 - est une nouvelle étape de la politique du gouvernement pour relancer la croissance et l'emploi en France.

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ POURSUIT 2 OBJECTIFS :

- ▶ ACCÉLÉRER LES CRÉATIONS D'EMPLOIS DES ENTREPRISES
- ▶ AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT DES FOYERS MODESTES

Ces deux objectifs permettront de dynamiser l'activité économique de la France. La mise en œuvre du Pacte vise, en effet, à créer plus de richesse (+ 0,6 point de croissance). Avec le CICE, lancé en 2013, il doit favoriser la création de près de 500 000 emplois dans les années à venir.

Pour lutter contre le chômage, il faut donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir davantage : c'est pour cela que le Pacte de responsabilité et de solidarité baisse le coût du travail, réduit la fiscalité des entreprises et simplifie les formalités administratives. Le Gouvernement agit, ainsi, pour la compétitivité des entreprises françaises qui prennent l'engagement réciproque de créer des emplois et d'investir.

Pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, le Gouvernement prend des mesures pour augmenter le salaire net des salariés touchant moins de 1 500€ par mois, et pour alléger, dès cet automne, les impôts des personnes gagnant moins de 1 250€ nets par mois.



COMMENT LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ EST-IL FINANCÉ ?

Par la réduction de la dépense publique :

Réformes structurelles des collectivités territoriales, baisse des dépenses de fonctionnement des ministères, mesures de simplification et de rationalisation...

Grâce à la lutte contre la fraude fiscale :

Depuis 2 ans, les mesures adoptées ont permis d'augmenter les recettes de manière constante. Près d'1Md€ de recettes supplémentaires venant du rapatriement de l'argent caché à l'étranger viendra ainsi abonder les recettes de l'État dès 2014.

Le Pacte est un cercle vertueux :

En créant de la croissance, il crée de la richesse et continue, ainsi, à se financer.

QUI BÉNÉFICIE DU PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ ?

Toutes les entreprises en bénéficient, quelle que soit leur taille (micro-entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises), ainsi que les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles). Les petites et moyennes entreprises sont concernées en priorité : elles bénéficieront de plus de 60 % des allégements du Pacte en 2015.

Les ménages en verront directement les effets :

Les chômeurs, notamment les jeunes sans qualification et les seniors, seront les premiers bénéficaires des créations d'emplois. Les faibles salaires seront augmentés et l'impôt sur le revenu sera allégé pour les plus modestes, notamment les retraités.

Il n'y aura aucune augmentation de la fiscalité, ni pour les particuliers ni pour les entreprises, pour financer le Pacte. Il ne sera pas non plus financé par une augmentation de la dette, dans le respect de nos objectifs de réduction du déficit public.





Le Pacte baisse le coût du travail

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a permis de faire baisser le coût du travail : de 4% dès 2013 et de 6% à partir de 2014 (sur les salaires jusqu'à 2 800€ nets par mois).

- > Toutes les entreprises ayant des salariés en bénéficient.
- 30 000 emplois ont été créés grâce au CICE sur la seule année 2013 (estimation INSEE). Le CICE continue à monter en puissance.
- Les petites entreprises en sont les premières bénéficiaires : plus de la moitié du montant du CICE bénéficiera aux micro-entreprises et aux PME (le CICE concerne plus de 82% de la masse salariale des micro-entreprises et près de 70% de celle des PME).

Le Pacte de responsabilité et de solidarité accélère les créations d'emplois et l'investissement des entreprises grâce à la baisse des cotisations patronales.

Zéro charge pour l'employeur d'un salarié touchant le Smic. A partir du 1er janvier 2015, l'employeur d'un salarié au Smic ne paiera plus aucune cotisation de sécurité sociale. Pour une entreprise avec 10 salariés au Smic, cela représente une baisse du coût du travail de plus de 4 000€ par an.

Pour les salaires allant jusqu'à près de 4 000€ nets par mois - c'est-à-dire plus de 90% des salariés - les cotisations famille seront abaissées de 5,25% à 3,45% (soit 1,8 point en moins) à partir de 2016. Sur une masse salariale de 500 000€ par an cela représente, environ, 9 000€ en moins.

Au total, l'ensemble des mesures d'allégement du coût du travail prises depuis deux ans (notamment le CICE, le Pacte et le contrat de génération) représente pour une entreprise qui mobilise tous ces dispositifs une économie d'environ 450€ par mois pour chaque salarié au Smic, soit plus de 5 400€ par an et par salarié au Smic.



Les cotisations patronales, c'est quoi?

Elles sont payées par l'employeur et s'ajoutent au salaire touché par le salarié.
Les cotisations famille font partie des cotisations patronales.

Les entrepreneurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales ou agricoles...) dont les bénéfices sont inférieurs à 53 000€ par an bénéficieront eux aussi d'une baisse de leurs cotisations famille dès 2015.

LES EFFETS DU CICE ET DU PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ :

MANIPRESS*, UNE SOCIÉTÉ QUI VA POUVOIR INVESTIR

Manipress est une société d'impression de 8 salariés. Avec les allégements combinés du CICE et du Pacte, d'un montant de 16 000€, le coût du travail de Manipress va baisser de 5,4%. Cette très petite entreprise (TPE) pourra investir dans une nouvelle imprimerie digitale, s'étendre et embaucher.

* Noms anonymisés.

VENTRAN*, UNE SOCIÉTÉ QUI VA INNOVER ET EMBAUCHER

Ventran est une PME de 95 salariés de l'Est de la France qui produit du linge de lit de qualité, mais souffre de la concurrence des pays étrangers. Elle a conçu un textile technique pour le secteur aéronautique. Pour développer cette production, elle doit investir et, à terme, recruter 10 personnes. Cette démarche sera facilitée par les allégements du CICE et du Pacte, qui représentent 181 200€ et baissent le coût du travail de 4.4%.

COMPRIMEO*, UNE SOCIÉTÉ QUI VA RACHETER UN CONCURRENT ÉTRANGER

Entreprise de taille intermédiaire de 350 salariés qui fabrique des pompes et des compresseurs pour l'industrie pétrolière, Comprimeo vend une grande partie de sa production à l'exportation. Grâce à l'allégement de 594 600€ (CICE + Pacte), elle pourra racheter un concurrent dont la production est davantage diversifiée. Cette décision stratégique doit lui permettre de garantir sa pérennité, de gagner de nouvelles parts de marché et donc de renforcer ses positions face à la concurrence.



Le Pacte réduit les impôts des entreprises

Cette baisse du coût du travail est complétée par une baisse de la fiscalité des entreprises. Elle permettra, là encore, aux entreprises d'embaucher et d'investir.

- La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sera progressivement supprimée d'ici 3 ans. Les 300 000 entreprises qui la paient sont concernées par cette suppression, dont 200 000 dès 2015.
- Le taux de l'impôt sur les sociétés, de 33,3% aujourd'hui, sera abaissé en 2017 et ramené à 28% en 2020, soit la moyenne européenne. La surtaxe de 10,7% sur cet impôt, instaurée en 2011, sera supprimée dès 2016.
- Plusieurs dizaines de petites taxes trop complexes et peu rentables seront abrogées. Cela entre dans le cadre plus global de la simplification administrative pour les entreprises.





Le Pacte simplifie la vie des entreprises

La complexité des normes coûte aujourd'hui 60 milliards d'euros par an aux acteurs économiques français. C'est pourquoi le Gouvernement simplifie, en parallèle, les normes et les obligations administratives pesant sur la vie des entreprises. On peut notamment citer les mesures suivantes :



- Suppression d'une norme à chaque création d'une nouvelle norme.
- Déclaration unique pour créer une entreprise.
- > Simplification de la feuille de paie.
- Principe de confiance a priori dans les relations de l'administration avec les entreprises : suppression de certaines obligations déclaratives, fin de la rétroactivité des mesures fiscales.

ZOOM SUR DEUX SIMPLIFICATIONS DÉJÀ ENGAGÉES

L'allégement des obligations comptables simplifie, dès cette année, la vie de plus d'un million de micro-entreprises et de petites entreprises. Cela représente pour les entreprises une économie de 110 millions d'euros et, surtout, un gain de temps de plus d'1 million d'heures.

Les entrepreneurs ayant fait faillite ne sont plus fichés par la Banque de France. Le Gouvernement a supprimé ce fichage (indicateur 040) qui rendait les banquiers réticents à leur accorder un nouveau crédit. Cela leur donne, ainsi, une seconde chance pour créer leur entreprise.





Le Pacte augmente le salaire net

Plus d'un salarié sur trois, ceux qui touchent moins de 1 500€ nets par mois, verront leur salaire augmenter, grâce à une baisse des cotisations salariales, dès le 1er janvier 2015. Cela représente environ 500€ nets supplémentaires par an pour un salarié payé au Smic, soit presque la moitié d'un 13e mois.

Outre les mesures spécifiques de revalorisation déjà décidées pour les fonctionnaires les plus modestes (catégorie B en début de carrière et catégorie C), qui représentent en moyenne 450€ de salaire net en plus chaque année, les fonctionnaires bénéficieront également d'une mesure adaptée de réduction de leurs cotisations salariales.



Les cotisations salariales, c'est quoi?

Ces cotisations sont décomptées du salaire brut du salarié. Par conséquent, quand elles diminuent, le salaire net du salarié augmente, sans que le coût du travail s'accroisse.



Le Pacte réduit les impôts des ménages modestes

Dès septembre 2014, les personnes gagnant moins de 1 250€ nets par mois paieront moins d'impôts sur le revenu.

Ainsi, 3,7 millions de ménages verront leur impôt allégé. Parmi eux, 1,9 million seront exonérés de l'impôt sur le revenu.



LES EFFETS DE CETTE RÉDUCTION D'IMPÔT : 3 EXEMPLES

UN SALARIÉ CÉLIBATAIRE PAYÉ AU SMIC verra son impôt totalement annulé, alors qu'aujourd'hui, il paye environ 100€ d'impôt sur le revenu.

UN COUPLE DE SALARIÉS PAYÉS AU SMIC, effectuant chacun 12h supplémentaires par mois, verra son impôt annulé, alors qu'il est actuellement d'environ 350€.

L'IMPÔT D'UN COUPLE DE RETRAITÉS

touchant chacun une pension de 1 200€ sera réduit : ils paient environ 1 000€ aujourd'hui, et ne paieront plus qu'environ 300€ en septembre 2014.



Le Pacte revalorise les prestations sociales pour les plus fragiles

Les prestations sociales perçues par les plus modestes font l'objet d'une attention particulière, et ne seront pas concernées par la mesure de report d'un an des revalorisations.

REVALORISATION DES PETITES RETRAITES

pour les 6,5 millions de retraités qui touchent moins de 1 200€ par mois.

PLAN CONTRE LA PAUVRETÉ

NOUVELLE REVALORISATION DU RSA DE 2%

EN SEPTEMBRE 2014

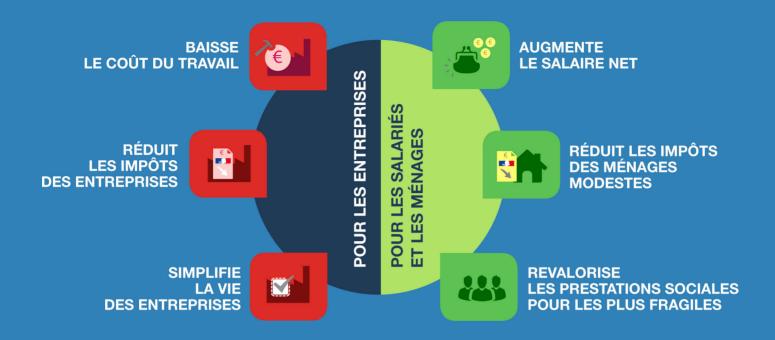
2 REVALORISATIONS

EXCEPTIONNELLES AU 1^{ER} AVRIL 2014
DE L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL,
QUI BÉNÉFICIE AUX PARENTS ISOLÉS (+ 60€/AN
ENVIRON), ET DU **COMPLÉMENT FAMILIAL**,
QUI BÉNÉFICIE AUX FAMILLES NOMBREUSES LES PLUS
PAUVRES (+216 €/AN ENVIRON).

LES CHANTIERS DU GOUVERNEMENT POUR SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT

- ➤ L'encadrement des loyers est désormais une réalité. Les frais d'agence à la charge des locataires sont sur le point d'être divisés par deux, ceux facturés par les banques, les auto-écoles, les maisons de retraite ont été plus strictement encadrés, et l'ouverture à la concurrence permettra de faire baisser le prix des lunettes, des solutions pour les lentilles, des tests de grossesse...
- L'allocation de rentrée scolaire a été revalorisée de 75€ par enfant (+25%), les bourses étudiantes ont été fortement revalorisées, de 800€ pour les étudiants les plus modestes.
- > Prix du gaz et de l'électricité: les tarifs sociaux de l'énergie bénéficient désormais à 8 millions de Français. Les personnes qui souhaitent renforcer l'isolation thermique de leur logement pourront bénéficier d'une aide couvrant jusqu'à 80% de leurs dépenses.

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ



Le Pacte de responsabilité et de solidarité engage l'État, les partenaires sociaux, les entreprises, les territoires, jusqu'en 2017 et même au-delà. Il poursuit l'effort pour l'emploi et le pouvoir d'achat initié depuis 2 ans.

LE PACTE : UNE MOBILISATION À TOUS LES NIVEAUX ET DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES EN CONTREPARTIE

Les partenaires sociaux sont en première ligne pour la mise en oeuvre de ces engagements.

- Dans les branches, avec des négociations dès maintenant portant sur tous les leviers permettant de développer l'emploi (formation, apprentissage), en particulier pour les jeunes et les seniors. A la clé, des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs de créations d'emplois et de formation des jeunes, adaptés à la situation particulière de chaque secteur d'activité. Des objectifs qui engagent et qui mobilisent.
- Au niveau national, avec la Grande Conférence sociale les 7 et 8 juillet prochains qui sera l'occasion d'une première "réunion de chantier" sur le Pacte avec les organisations représentatives. Pouvoirs publics, organisations syndicales et patronales se dotent d'un observatoire qui permettra d'évaluer régulièrement la mise en œuvre des engagements liés au Pacte. En outre, les partenaires sociaux mèneront, au cours du second semestre, un programme de négociation en matière de modernisation et de qualité du dialogue social, et sur l'emploi des jeunes.
- Que les entreprises investissent et créent des emplois : c'est la priorité du Gouvernement, parce que c'est dans l'intérêt de tous.

Les chantiers du Gouvernement pour soutenir l'emploi et préparer l'avenir

Au-delà du Pacte et du CICE, on peut citer les mesures suivantes :



La banque publique d'investissement, bpifrance, répond aux besoins de trésorerie immédiats des entreprises (notamment des petites). Créée fin 2012 pour le développement des sociétés françaises, elle accompagne par exemple 1 000 entreprises à l'export d'ici la fin 2014.



34 plans industriels ont été lancés afin de dessiner la France industrielle de demain. L'Etat investit ainsi de l'argent public pour soutenir des projets innovants (ex : véhicules consommant moins de 2 litres aux 100, navires écologiques, usines du futur...).



Les partenaires sociaux ont réformé le marché du travail et développé l'emploi. C'est l'objet des accords sur la sécurisation de l'emploi, la formation professionnelle et la qualité de vie au travail.

Le gouvernement a également mené une politique de soutien direct à l'emploi :



Les emplois d'avenir : 120 000 ont déjà été créés, contribuant ainsi à la baisse continue du chômage chez les jeunes depuis un an.



Les contrats de génération concernent l'embauche en CDI d'un jeune et le maintien en emploi d'un senior.



Les mesures en faveur du **redressement productif** ont permis de préserver près de 200 000 emplois industriels, de juillet 2012 à mai 2014.